

ACTIVITES DE SOINS ET EQUIPEMENTS MATERIEL LOURD DONT L'AUTORISATION RELEVE DE LA COMPETENCE DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION	PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES
<ul style="list-style-type: none"> • Caisson hyperbare • Caméra à scintillation non munie de détecteur d'émission de positons en coïncidence, caméra à positons (TEP) • Appareil d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique • Scanographe à utilisation médicale • Cyclotron à utilisation médicale 	<p style="text-align: center;">du 1^{er} mai au 30 juin du 1^{er} novembre au 31 décembre</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Réanimation¹ 	<p style="text-align: center;"><u>A compter de l'année 2007 :</u> <i>du 1^{er} juin au 31 juillet</i> <i>du 1^{er} décembre au 31 janvier</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Médecine • Chirurgie • Gynécologie-obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale • Psychiatrie • Soins de suite • Rééducation et réadaptation fonctionnelles • Médecine d'urgence² 	<p style="text-align: center;">du 1^{er} février au 31 mars du 1^{er} août au 30 septembre</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale • <i>Activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie (*)</i> • Activités cliniques d'assistance médicale à la procréation, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, activités de recueil, traitement, conservation de gamètes et cession de gamètes issus de don, activités de diagnostic prénatal • <i>Traitement du cancer (*)</i> 	<p style="text-align: center;">du 1^{er} avril au 31 mai du 1^{er} octobre au 30 novembre</p>

¹ Rappel : en 2006, pour la réanimation adulte, la réanimation pédiatrique et pédiatrique spécialisée, une période exceptionnelle de dépôt des demandes est ouverte du **1er mai au 31 octobre 2006** (arrêté du ministre en date du 13 avril 2006 et arrêté du directeur de l'agence n° 06-48 du 27 avril 2006).

² Période exceptionnelle de dépôt des demandes ouverte du **23 mai 2006 au 30 septembre 2006** pour les établissements de santé qui exercent l'activité de médecine d'urgence et/ou font fonctionner un SAMU.

(*) *Exclusivement pour les renouvellements d'autorisation ou les modifications substantielles d'une autorisation en cours d'exécution*